

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la
dénomination « Poulet du Bourbonnais »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Poulet du Bourbonnais », par [l'arrêté du 1^{er} août 2022](#) relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Poulet du Bourbonnais », prend effet au 13 septembre 2022, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.